

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

« COMPTE RENDU »

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADE, Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jacki KLINGER – Patricia PENCHENAT – Franck THIRIEZ – Margaret LOVERA – Jean-Paul MOREL – Régine RINAUDO – Florian VYERS – Danielle CERTIER – René LE VIAVANT – Isabelle BRUSSAT – Jean-Pascal GARNIER – Elisabeth CAILLAT – Michaël RIGAUD – Corinne VERNEUIL – Mireille ESCARRAT – Kathia PIETTE – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO -

POUVOIRS : Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Erwan DE KERSAINTGILLY à Gilbert UVERNET / Olivier COURCHET à Mireille ESCARRAT /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Information : Ce conseil est organisé en présence d'un public limité comme le permet l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020. Les débats sont retransmis en direct.

Monsieur Jacki KLINGER ouvre la séance du conseil municipal à 18 heures, donne lecture des procurations énoncées ci-dessus, fait l'appel des membres et annonce que le quorum est atteint.

Monsieur Geoffrey PECAUD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

QUESTION N° 1 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Jacki KLINGER, doyen d'âge préside la séance :

Il rappelle les résultats du scrutin suite aux élections municipales du dimanche 28 juin 2020, comme ci-dessous :

Inscrits : 7 937
Votants : 4 193
Nuls : 72
Blancs : 74
Exprimés : 4 045
Ont obtenu :
« Unis pour Cogolin » : 1 698 - 41,98 %
« Rassemblement pour Cogolin » : 2 347 - 58,02 %

Ont été élus : Marc Etienne LANSADE – Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER -Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jacki KLINGER – Patricia PENCHENAT – Franck THIRIEZ – Margaret LOVERA – Jean-Paul MOREL – Régine RINAUDO – Florian VYERS – Christelle DUVERNET – Erwan DE KERSAINTGILLY – Danielle CERTIER – René LE VIAVANT – Isabelle BRUSSAT – Jean-Pascal GARNIER – Elisabeth CAILLAT – Michaël RIGAUD – Corinne VERNEUIL – Mireille ESCARRAT – Laurent DAUDE – Kathia PIETTE – Patrick HERMIER – Delphine GONNET – Olivier COURCHET – Isabelle FARNET-RISSO -

Monsieur Jacki KLINGER les déclare installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

QUESTION N° 2 - ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 31

Bulletins blancs : 7

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Monsieur Marc Etienne LANSADE a obtenu 24 voix.

Monsieur Marc Etienne LANSADE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé élu en qualité de maire et immédiatement installé.

QUESTION N° 3 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de neuf (9) adjoints.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la création de neuf (9) postes d'adjoints.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le nombre de postes d'adjoints au maire à neuf.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 26 POUR – 5 ABSTENTIONS** (Mireille ESCARRAT – Kathia PIETTE – Patrick HERMIER – Olivier COURCHET - Isabelle FARNET-RISSO).

QUESTION N° 4 – ELECTION DES ADJOINTS

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 31

Bulletins blancs : 5

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Madame Audrey RONDINI-GILLI : 26 voix

Monsieur Gilbert UVERNET : 26 voix

Madame Audrey TROIN : 26 voix

Monsieur Patrick GARNIER : 26 voix

Madame Christiane LARDAT : 26 voix

Monsieur Geoffrey PECAUD : 26 voix

Madame Sonia BRASSEUR : 26 voix

Monsieur Francis LAPRADE : 26 voix

Madame Liliane LOURADOUR : 26 voix

La liste présentée par Monsieur Marc Etienne LANSADÉ est élue à la majorité absolue.

QUESTION N° 5 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU

Monsieur le maire donne lecture de la charte de l'élu.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide prend ACTE.

La séance est levée à 19 heures